

## 72 - Sarthe

lundi 5 février 2007, par COMBAZ

Direction Autonomie et Dépendance- Service Prestations et Aide sociale - Bureau Accueil familial Accueil familial Mode d'accueil alternatif au maintien à domicile et au placement en établissement spécialisé : les personnes handicapées ou âgées sont prises en charge au domicile de particuliers agréés et contrôlés par les conseils départementaux (ou par des établissements de santé mentale).

2, rue des Maillets - 72072 Le Mans Cedex

Tél. 02.43.54.71.36 - [en savoir plus](#)

Centre d'information départemental aux personnes âgées : CIDPA - 38 avenue Bollée 72000 LE MANS - Tél. 02.43.81.40.40

A consulter, sur le site [www.cg72.fr](http://www.cg72.fr) : [Je souhaite devenir accueillant familial](#) et [Je suis accueillant familial](#), avec de nombreux documents à consulter ou à télécharger.



En 2002 : 297 AF accueillant 219 AH et 262 PA

En 2011 : 246 AF

En mars 2012 : 220 AF, 365 personnes accueillies dont 126 personnes âgées et 239 personnes handicapées, 75 places disponibles ; le Département a organisé, le 23 mars 2012, une [rencontre des accueillants familiaux de la Sarthe](#)

07/11/2014 : Voir l'article du Maine libre : [L'hôpital psy veut développer l'accueil familial thérapeutique](#)



Ce Département publie [une grille de rémunération illogique et contestable](#). Extrait : PCH > 90 h/mois (= **3 heures de travail/jour**) correspondent à **1,10 heure de SMIC horaire/jour** ! Idem pour l'APA... Demandons donc au CD de la Sarthe de rétribuer les auteurs de ce document surréaliste selon le même type de barème !!!